

EDITO

L'une des orientations structurantes du plan d'actions du parcours de vie et de soins des personnes en situation de maladie et handicap psychique est de favoriser l'insertion sociale des personnes concernées et la coordination des acteurs du soin et de l'accompagnement social et médico-social.

Dans cette optique, l'ARS souhaite promouvoir le développement d'actions territoriales dans le domaine de la santé mentale, notamment dans le cadre de l'élaboration des contrats locaux de santé.

Il est souhaitable que le CLS comporte un volet santé mentale, qui peut être décliné sur plusieurs thématiques, telles que :

- L'accès aux soins et à la prévention
- L'insertion sociale (logement, activités culturelles et de loisirs, formation et insertion professionnelle),
- La coordination des acteurs,
- L'information des citoyens...

La mise en place d'un conseil local de santé mentale (CLSM) peut être un outil permettant de définir une stratégie locale pour répondre aux besoins sociaux en matière de santé mentale, si les conditions sont réunies pour son fonctionnement. Il nécessite une forte implication des collectivités territoriales car il doit être présidé par un élu.

Rappel de la définition et des finalités d'un CLSM : le CLSM est une plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, le secteur de psychiatrie, les autres acteurs et professionnels de santé, médico-sociaux et sociaux, la justice et de la police), ainsi que des représentants des usagers et des aidants, pour la définition en commun des politiques locales et des actions à entreprendre pour l'amélioration de la santé mentale de la population concernée.

Le CLSM a une action de décloisonnement des pratiques professionnelles en favorisant les liens entre les différents acteurs pour optimiser les politiques publiques au niveau local.

Ses objectifs peuvent être :

- d'améliorer la prévention et l'accès aux soins des personnes ayant des troubles psychiques
- d'agir sur les conséquences sociales des troubles psychiques, notamment en matière d'habitat, d'insertion professionnelle, de scolarisation...
- de lutter contre la stigmatisation et d'améliorer l'accès aux droits
- d'aider à la résolution de situations psychosociales complexes.

Dans ce cadre l'ARS co-finance, conjointement avec les collectivités territoriales concernées, du temps de coordination sur le fonds d'intervention régional, qui peut être, selon le cas, assuré par l'animateur santé du contrat local de santé.

A ce jour, 3 CLSM sont constitués, d'autres sont en projet.

C. LANNELONGUE,
 Directeur Général ARS Bourgogne

Action régionale structurante : favoriser la création d'un volet santé mentale dans les conseils locaux de santé (CLS), ou de conseils locaux en santé mentale (CLSM).



Afin de promouvoir un volet Santé Mentale dans les Conseils Locaux de Santé (CLS) ou de consolider la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), l'ARS de Bourgogne co-financera, en 2014, en partenariat avec les collectivités territoriales, trois coordinateurs dans chacun d'entre eux (CLS du Sud-Bourgogne, CLS du Charolais-Brionnais, CLSM de Longvic et des villes environnantes).

Principales missions du coordinateur en Santé Mentale du CLS ou coordinateur CLSM : sous la responsabilité d'un élu local du territoire, appuyé par un médecin psychiatre du secteur, ainsi que du Directeur du CH concerné, le (la) coordinateur(e) en Santé Mentale est chargé(e) :

- ▶ De recenser les besoins en Santé Mentale du territoire, après avoir rencontré les responsables des structures, services et associations concernés.
- ▶ D'élaborer, de coordonner et de pérenniser les actions du CLSM (libéral), médico-social, social, les responsables des

associations culturelles, sportives, d'insertion par le travail ...

- ▶ En fonction de la nature de l'action, de mettre en relation les acteurs œuvrant dans les champs sanitaires, (hospitalier ou libéral), médico-social, social, les responsables des associations culturelles, sportives, d'insertion par le travail ...
- ▶ De veiller à la continuité des soins en associant les différents acteurs qu'ils soient patriciens hospitaliers, professionnels des CMP, psychiatres libéraux, médecins généralistes...
- ▶ D'identifier les ruptures dans les parcours de vie et de soins et de proposer les actions pour y faire face.
- ▶ De mettre en œuvre les actions de promotion et de communication se rapportant au CLS/CLSM.
- ▶ De participer et d'organiser sur son territoire les actions de déstigmatisation en particulier lors de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM).
- ▶ De mettre en place les commissions et groupes de travail en incitant les acteurs à travailler en partenariat.
- ▶ D'assurer un service de veille et de suivi des données.
- ▶ D'assurer le secrétariat technique du CLSM/CLS volet Santé mentale.

M. Francis JAN,
 Co-pilote de la mission parcours handicap psychique

Retour d'expérience du CLSM Charolais-Brionnais

Le Pays Charolais-Brionnais, zone rurale située à l'Ouest de la Saône et Loire travaille depuis quelques années sur les questions de santé.

Une phase de concertation rassemblant élus et professionnels du territoire a permis de mettre en exergue les grands enjeux du pays en matière de santé.

Le Président du Syndicat Mixte du Pays Charolais Brionnais, le Préfet de Saône-et-Loire, le Directeur Général de l'ARS et le président du Conseil régional de Bourgogne ont signé le Contrat Local de Santé (CLS) du Charolais-Brionnais le 24 février 2014, à Paray-le-Monial. La direction de la CPAM et le président du Conseil départemental ont rejoint cette dynamique en janvier dernier par voie

d'avenant.

L'une des priorités de ce contrat est : **la création d'un Conseil Local de Santé Mentale.**

Aussi, le 4 novembre dernier plus de 200 professionnels de la santé, du médico-social, du social ont répondu à l'invitation de M. NESME, Président du Pays Charolais-Brionnais et M. LANNELONGUE, Directeur de l'ARS pour le lancement du CLSM. Lors de cette soirée, le guide pratique de la santé mentale du Charolais-Brionnais, acte fondateur du groupe de préfiguration du CLSM a été remis à l'ensemble des participants.

La convention cadre a été signée par les 14 partenaires du territoire concernés par les enjeux de santé mentale à cette occasion.



Le regard de l'élue

« Ce conseil local en santé mentale a créé une vraie dynamique autour de la santé mentale; il permet grâce aux différentes commissions de travail de réunir tous les acteurs qui interviennent dans ce champ, de favoriser les échanges pour mieux comprendre les points de rupture et ainsi améliorer la prise en charge des personnes concernées.

Le guide de santé mentale, première action de ce CLSM est un outil précieux pour les élus en cas d'urgence. »

Mme CORNELOUP, Vice présidente au Pays en charge de la qualité de vie



Les signataires de la convention

ARS, CD 71, PEP 71, CH Paray-le-Monial, CH MACON, Réseau de Santé du Charolais-Brionnais, Les papillons Blancs, UDAF 71, UNAFAM, l'Ordre des médecins, ANPAA 71, la compagnie de gendarmerie de Charolles, Association le Pont, le Pays Charolais Brionnais.

Evaluation en partenariat avec le BTS SP3S du lycée du sacré cœur à Paray-Le-Monial

Deux évaluations sont en cours: l'une pour envisager l'évolution du guide, l'autre pour analyser le processus de concertation en œuvre.



Les orientations du CLSM Charolais-Brionnais

Plus de 70 professionnels de structures différentes ont apporté leurs expertises et se sont engagés pleinement dans la démarche en s'associant à la réflexion pour envisager l'amélioration de la prise en charge en santé mentale sur notre territoire. Le travail s'est partagé en 3 commissions :

COMMISSION 1 : ETABLIR UN DIAGNOSTIC LOCAL ET UNE VEILLE EN SANTÉ MENTALE

Orientation : Repérer les personnes pour prévenir les complexités à venir.

- Créer une grille de repérage de la souffrance.
- Définir un circuit d'alerte.

COMMISSION 2 : PARTENARIAT ET LISIBILITÉ DES DISPOSITIFS POUR LE PARCOURS PATIENTS

Orientation : Améliorer la prise en charge et la fluidité des parcours patients.

- Développer les Lien villes-hôpitaux (lien CH PLM – CMP PLM, permanence en MSP ...)
- Créer une cellule de cas complexes.
- Renforcer les partenariats avec les acteurs de la mise sous protection.
- Réfléchir au développement de l'accompagnement des patients.
- Continuer la réflexion pour l'amélioration de la prise en charge des jeunes.

COMMISSION 3 : DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE LOCALE EN SANTÉ MENTALE

Orientation : Conduire une politique globale d'amélioration de l'accompagnement des patients et de leur entourage.

- Accompagner une politique publique de déstigmatisation du handicap et des troubles psychiques.
- Organiser une formation localement sur la santé mentale et animer un groupe ressource en matière de santé mentale.
- Développer l'aide aux aidants.

Le regard des professionnels



« Les trois commissions nous ont permis de créer du lien avec les autres professionnels du territoire avec qui nous n'avons pas forcément l'habitude de travailler (mutualisation de matériel, conventionnement, projet en commun). L'articulation entre les secteurs sanitaires et sociaux progressent entre autre grâce aux trois commissions qui ont été créés. Elles fonctionnent grâce à la forte implication et la volonté de chaque

secteur d'améliorer l'accompagnement, la prise en charge des usagers. »

Mme BRENGLE, Chef de service éducatif du Service d'intervention sociale des PEP 71 à Paray-Le-Monial, Membre du Comité technique du CLSM



« Un travail sur un système de repérage puis d'alerte favorise une meilleure connaissance du patient et de ses troubles afin qu'il bénéficie d'un accès aux soins rapide et adapté. Cette commission permet de faire remonter les besoins du territoire en terme de santé mentale afin de développer une stratégie adaptée pour la prise en charge de nos patients. »

Mme LAMBOEUF, Infirmière- agent de santé au Pont, Membre du Comité technique du CLSM

Le regard du Psy



« Je veux témoigner de la richesse de cette démarche. Au-delà des évaluations et des projets communs qui constituent le fil conducteur, elle réside dans des échanges de qualité entre intervenants de terrain d'horizons très divers et la meilleure compréhension mutuelle qui en résulte. Le dialogue qui s'est instauré justifierait à lui seul l'existence du Conseil Local de Santé Mentale. »

Dr DRAPIER, Psychiatre du centre de santé mentale de Paray-Le-Monial (CH Macon), Membre du Comité de pilotage du CLSM

Indiscretion

Imaginez les associations culturelles, sociales et médico-sociales, les écoles, les centres de loisirs et autres acteurs du Charolais-Brionnais.

Tous vont stimuler leur créativité pour réaliser des œuvres collectives autour d'un thème « la quête » en partenariat avec

Itinéraires Singuliers; toutes ces créations feront ensuite l'objet d'une grande exposition ouverte à tous.



Les prochains rendez-vous de l'automne

Le 3 novembre : l'assemblée plénière pour le suivi des travaux du CLSM sera suivie de la représentation de la pièce permission de jardin sur le thème de la bipolarité accompagnée d'un débat avec la comédienne et les professionnels du territoire.

Contact CLSM Charolais-Brionnais:

Laurianne JUSSEAU
Chargée de mission santé-services
32 rue Desrichard
71600 PARAY LE MONIAL
Pays Charolais Brionnais
tel: 03.85.25.96.36
www.charolais-brionnais.fr



Retour d'expérience du CLSM Franco Basaglia

Mobiliser les énergies locales pour proposer un autre regard en santé mentale

Le CLSM est né d'une volonté politique partagée et ne répond pas à un « découpage » administratif préexistant. Les 6 communes appartiennent ainsi à 5 cantons différents et à deux intercommunalités. Au total le CLSM couvre un peu plus de 53.1km² et plus de 48 261 habitants avec une moyenne d'environ 3720 hommes et 4133 femmes selon les chiffres de INSEE, pour les années 2014 et 2011

Les objectifs du Conseil Local de Santé Mentale Franco Basaglia, 1er CLSM de Bourgogne sont les suivants :

- ▶ **informer** sur les maladies psychiques et **lutter** contre la **stigmatisation**,
- ▶ favoriser l'**insertion** dans la cité et l'**autonomie** de l'usager-citoyen,
- ▶ promouvoir la santé mentale et développer les actions de **prévention** et de ce fait, **améliorer** l'accès et la continuité des soins,

- ▶ organiser une meilleure synergie des acteurs du territoire et la mise en place d'une observation en santé mentale.

Le CLSM Franco Basaglia, association loi 1901 a été créé il y a maintenant 3 ans, sous l'impulsion de la Ville de Longvic et des équipes du Centre Hospitalier La Chartreuse. Il est porté par l'engagement des acteurs du territoire et des 6 communes de Côte d'Or* pour agir collectivement dans le champ de la santé mentale et assurer à la population une réponse adaptée à ses besoins.

Les actions du CLSM, comme son fonctionnement, sont financés par les collectivités membres. L'association, plateforme de coordination et véritable outil de la politique territoriale de santé est également soutenue par l'Agence Régionale de Santé et le Centre Hospitalier de La Chartreuse, notamment par le financement de la coordination salariée. Le pilotage est assuré par les représentants des collectivités, les acteurs sanitaires du territoire, les partenaires (logement, médico-social, emploi, force de l'ordre..), les représentants des familles et des usagers.

3 ans d'actions au service de tous

Depuis 2011, le CLSM a organisé de nombreuses actions d'information, notamment lors de la Semaine d'Information en Santé Mentale – SISM organisée chaque année en mars, mais aussi des actions de prévention ciblées sur les thématiques telles que la dépression, les addictions ...



► La conférence « Conduites addictives des adolescents » a réuni à Quetigny près de 200 personnes autour des professionnels, des acteurs du territoire. Cette soirée débat a permis des échanges riches, renforcés par le témoignage de Florian, jeune adulte entré en addiction à l'adolescence.

Les mots, l'expérience de vie et de rétablissement sont des catalyseurs du débat et dans la démarche de soins.

► Pour favoriser l'inclusion sociale et l'autonomie des usagers dans la cité, le CLSM a soutenu des activités animées par les agents municipaux et/ou des associations par exemple sur Longvic: randonnée, escalade, musique, gymnastique, atelier artistique associatif « Barbatruc ». Ce sont des moments proposés dans un environnement de droit commun. Au-delà d'une sensibilisation ou de socialisation par le développement de la culture artistique et par la pratique d'activités sportives, ils permettent à chacun « usagers » comme « accompagnants » un enrichissement mutuel.

Le regard du Psy



« En 2014, l'association, les collectivités, les équipes de soignants et les partenaires ont permis d'offrir aux habitants du territoire de nouvelles actions :

- une consultation infirmière « avancée » dans un cabinet de médecine générale, lieu de confiance et participant de l'amélioration de l'accès aux soins,
- le recrutement d'un « pair-aidant », en vacation pour un atelier d'expression libre en anglais,
- la création d'un groupe de parole mensuel sur le thème de la dépression – Ass. Nationale France Dépression. Ce groupe d'échanges réunit désormais régulièrement une vingtaine de personnes sur la Ville de Longvic. Une évaluation des motivations du groupe et des besoins du territoire à l'automne conduira certainement à la création d'un second groupe de parole, envisagé sur la Ville de Quetigny .»

Dr MILLERET, Vice Président du CLSM Franco Basaglia

Objectif déstigmatisation

« USAGER- CITOYEN » ?

Les personnes en souffrance psychique font l'objet d'une forte stigmatisation, héritières malgré elles de la figure du « fou ». Pourtant, elles doivent et souhaitent être reconnues comme citoyens, personnes ou encore patients. Il est préconisé d'employer le terme d'**usagers**. Les termes de « malade », « handicapé psychique »... restent trop péjoratifs, blessants et ne correspondent pas à la réalité de leur vie sociale.

FAIRE POUR ET SURTOUT AVEC

Pour une meilleure représentativité dans les instances de pilotage, le CLSM a adapté ses statuts. Les usagers prennent toute leur place dans le processus démocratique en tant qu'administrateurs de l'association. Les familles et « aidants » des patients notamment représentées par l'UNAFAM font partie intégrante et incontournable du dispositif depuis sa création. Michel TUIZAT, leur représentant, en est trésorier et un membre actif depuis 2011.

Le regard de l'élu



Une nouvelle étape

« Les actions menées depuis la création du CLSM témoignent de l'engagement des élus territoriaux pour apaiser la souffrance psychosociale de leur population et d'une prise de conscience globale de l'impact des troubles psychiques sur les patients, leur famille, la société et l'économie toute entière.

Le CLSM doit constituer cet espace modélisable pour construire une politique locale de santé mentale adaptée, au plus près des multiples parcours de vie des personnes présentant des troubles psychiques. Les membres du bureau de l'association ont souhaité créer un espace ouvert de débat démocratique sur l'accès aux soins, un lieu de décloisonnement des institutions, et apprécier les besoins locaux entre acteurs de la santé mentale, entendus en un sens très large. Le CLSM réalise donc actuellement son diagnostic de territoire, il serait présenté lors de la prochaine Assemblée générale, et devrait constituer par la formalisation des besoins, une nouvelle feuille de route, pour envisager, chacun de sa place, sa part contributive au bien-être et au mieux vivre ensemble. »

Claude DARCIAUX, Présidente du Conseil Local de Santé Mentale

Les RDV du mieux être

Les villes du CLSM vont proposer au grand public, une programmation de soirées débat, visant les objectifs d'information, de prévention et de déstigmatisation en santé mentale. Les RDV du Mieux Etre seront proposés chaque premier jeudi du mois dès le 5 novembre 2015.

rdvdumieuxêtre@gmail.com



Contact CLSM Franco Basaglia:
Aurélien BANNIER
22 avenue du Château
21800 QUETIGNY
03.80.48.15.41
clsm.francobasaglia@gmail.com